

MOTION

« M. le Président, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie, dans le délai prescrit par la loi et en vue de son approbation, l'Entente entre le gouvernement du Québec et le California Air Resources Board concernant l'harmonisation et l'intégration des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre. »

Présentée par :
Monsieur Jean-François Lisée
Ministre des Relations internationales, de la Francophonie
et du Commerce extérieur

Le 24 octobre 2013